

Relevé d'échanges du Comité de Mobilité Vallée du Rhône Sud

4 décembre 2023 - 14h/17h – Salle Maurice PIC – Hôtel du Département - Valence

Participants (28 présents) :

REGION Auvergne-Rhône-Alpes (8) :

Elus : Frédéric AGUILÉRA (Vice-Président délégué aux Transports), Souhila BOUDALI-KHEDIM, Olivier ROYER

Services : Zakia BOUDIA, Emmanuel LENGAIGNE, Laura PARET, Eric SALIOU, Stéphanie TEXIER, Romain TUET-BUSSEUIL

SNCF Voyageurs (3) : Laurent AUVRAY, Sébastien HERVIER, Christelle RIVES

SNCF Réseau (2) : Michael AVOLIO, Aurélie BLANC

SNCF Gares & Connexions (1) : Fabien SOLANILLA

DREAL (2) : Céline BUFFET, Maryline REVOL

Elus et leurs représentants (1) :

Communautés de communes : Philippe BOUNIARD (CC Ardèche Rhône Coiron)

Associations d'usagers ou autres entités (13) :

Patrick BOMBRUN et Bernard DESCHAMPS (AUTERVR), Yves BOUTRY, Agnès GUIGON, François JACQUARD et Franck PALIER (CUTPSA), Bernard DEVIS et Anne-Marie GHEMARD (FNAUT), Jean-Claude LEMAIRE (FRAPNA), Karine MARTINHO et Marie MESSIE (Vivre, Respirer, se déplacer en Tricastin), Ambre PLANTE (Dromolib), Sophie CHAPELLE (Valence Roman Mobilité)

Le Vice-Président Frédéric AGUILÉRA souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les remercie de leur participation à ce temps d'échange.

Frédéric AGUILÉRA précise le déroulé de réunion qui s'organisera en 5 points ponctués de temps d'échanges :

1. Feuille de route Mobilités Positives du quotidien : cap sur 2035
2. Ouverture à la concurrence du TER
3. Nouvelle convention TER 2024-2033
4. Bilan TER et perspectives
5. Actualités et autres actions régionales pour la mobilité.

Un rapide tour de table est fait pour présenter les participants de cette réunion.

La parole est donnée à l'association des usagers du train de la vallée du Rhône Ardèche qui souhaite s'exprimer sur leur insatisfaction.

Relevé des questionnements :

Les trop nombreux retards de trains sur la rive gauche du Rhône et l'absence de la réouverture au transport ferroviaire de voyageurs de la rive droite font en sorte que les usagers n'ont pas d'autres solutions que d'utiliser la voiture, alors que les lignes et les gares existent.

Sud Ardèche : reproche à la Région de ne pas avoir de politique environnementale.

Pour l'association, la suspension du projet de réouverture de la gare du Teil est incompréhensible. Il est reproché à la Région d'investir dans les routes et d'abandonner le train.

Une grande manifestation aura lieu début 2024 sur ces sujets.

L'association réclame la réouverture de la rive droite. Il n'y a pas un jour sans retard et/ou suppressions de trains sur la rive gauche. La rive gauche est saturée, le train doit revenir !

Le Vice-Président regrette que le fond militant anti-Région s'affirme via ces sujets. Il attend que le dossier soit traité de façon sérieuse : la fermeture du Teil n'est pas une volonté régionale.

La contrainte est imposée par l'Autorité Environnementale. Une durée de 12 mois apparaît nécessaire pour réaliser une étude environnementale afin d'envisager la réouverture de gare. La Région rappelle qu'elle agit pour l'intérêt général, et n'est pas responsable de ces délais et procédures associés à l'Autorité Environnementale.

SNCF Gares & Connexions avait présenté un projet de 2 M€. La gare est biface. L'autorité environnementale oblige à attribuer 500 000€ environ.

SNCF Gares & Connexions ajoute que, si la ligne et les gares existent, elles ne sont pas sécurisées dans la pratique pour une réouverture de la ligne au trafic de voyageurs. Par exemple, 3 personnes ont été renversées à Loriol en l'absence de personnel et de mise aux normes.

SNCF Réseau : Lorsque le programme pluriannuel d'investissements a été préparé, ces contraintes n'étaient pas connues.

Région : s'appuie sur la maîtrise d'ouvrage et les enseignements de SNCF Gares et Connexions et SNCF Réseau. SNCF ne peut réaliser les travaux sans respecter les procédures.

Il faut négocier pour obtenir une dérogation sur la gare du Teil. Si on attend 1 an ½, de nouvelles normes vont sortir et l'échéance va de nouveau être repoussée.

Région : rappelle qu'elle n'est pas propriétaire de la voie, donc in fine la décision ne lui revient pas. La dérogation a été demandée. Elle est prête à adresser un courrier au préfet.

Il ne s'agit pas d'un fait nouveau, tout a été présenté ces derniers mois lors des réunions. On peut ne pas être d'accord mais il ne faut pas faire de procès d'intention envers la Région.

Le CPER n'est pas à la hauteur (cf lettre de cadrage) ; les crédits CPER ne peuvent pas servir pour la réouverture de ligne. 30M€ ont été discutés, alors qu'il y a un besoin de 250M€. Pour la Région, la priorité est qu'il ne faut pas fermer de petites lignes. Il faut y aller par étape.

Quand il y a eu l'accord, il n'était pas question de la réouverture de la gare du Teil. Rouvrir Romans/Le Teil est un autre projet. Dans le courrier de SNCF Réseau, les travaux ne sont pas envisagés avant 2026.

CUTPSA attend de la Région un signal fort, avec une réouverture de la rive droite du Rhône au plus vite; elle reproche à la Région de ne pas tenir les délais initialement prévus. Pour l'association, la Région privilégie les investissements sur les routes plutôt dans le ferroviaire.

Sur le Teil, la volonté de la Région reste la même qu'initialement. Il ne faut pas mélanger le dossier. Les routes représentent à peine 5% des crédits du total ferroviaire. Il ne faut pas opposer la route au ferroviaire, les deux modes étant complémentaires.

1. FEUILLE DE ROUTE MOBILITÉS POSITIVES DU QUOTIDIEN : CAP SUR 2035

Frédéric AGUILÉRA présente la feuille de route telle que présentée en Assemblée Plénière de décembre 2023 qui se décline en trois grandes orientations :

- 1- Générer un choc d'offre
- 2- Décarboner les mobilités
- 3- Avoir une concertation renforcée.

La Région prévoit des investissements dans le ferroviaire à hauteur de 5,7 milliards d'€ d'ici 2035 dont 3 pour le matériel. Il s'agit d'un montant inégalé.

Le cap à court terme prévoit un choc d'offre pour le TER, passant de 220 000 voyageurs/jour à 300 000 voyageurs/jour soit 30 % d'offre en plus, 130 nouvelles rames (60 000 places supplémentaires). L'objectif est également d'atteindre 10 000 places de stationnement sécurisées pour les vélos en gare et un parcours d'achats simplifiés entre TER et les autres réseaux grâce à Oûra.

Un zoom sur le matériel prévoit la répartition suivante :

- Acquisition pour environ 1,5 milliards d'€ : 36 nouvelles rames de 2024 à 2027 et une centaine de rames de 2028 à 2035
- Entretien et modernisation : environ 1.5 milliards d'€.

Relevé des questionnements :

Les participants se réjouissent que tout le monde soit pour l'augmentation du rail.

Région : si on veut atteindre le projet de décarbonation, il faut se mobiliser en faveur de la décarbonation du rail et de la route également. Il faut avancer en même temps sur les deux sujets.

Les nouvelles déviations attirent les voitures. Des études le démontrent. Ce qui va à l'encontre de la décarbonation.

2. OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU TER

Les sujets Feuille de route, nouvelle convention TER et ouverture à la concurrence sont étroitement liés.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas la première Région à ouvrir le TER à la concurrence. Elle a une position modérée sur le sujet ; puisque la Région est l'une des plus grandes, le sujet est dense. Les délais de mise en concurrence permettent également d'observer et d'étudier ce qui est mis en place dans d'autres Régions qui ont déjà engagée le processus.

Il convient de démutualiser le moins possible pour éviter les surcoûts.

La Région prévoit de reprendre la propriété du matériel pour faciliter le transfert du matériel.

La mise en concurrence se réalisera sur une décennie, lot par lot, au vu de la complexité.

- Lot Auvergne
- Lot Etoiles de Chambéry et de Grenoble
- Lot dit « longues distances »
- Lot Haute-Savoie et transfrontalier
- Lot Etoile ferroviaire (EF) lyonnaise.

Certains lots sont plus « simples » à appliquer (exemple du lot Auvergne); d'autres sont plus complexes (exemple de l'Etoile Ferroviaire Lyonnaise) en raison du nœud ferroviaire, de l'arrivée du RER, des sujets juridiques, etc...

Le 6^{ème} lot fonctionnel est consacré à la gestion de la relation aux voyageurs. C'est une première en France. Il est important de consacrer un lot sur ces sujets pour éviter les différences de traitement entre les usagers.

Le Vice-Président précise qu'aucune ligne ne sera coupée en deux : exemple de la ligne Clermont/Lyon rattachée au lot de l'Etoile Ferroviaire Lyonnaise.

Relevé des questionnements :

L'emport est-il intégré dans les bonus-malus ? Quel est le nombre de matériels mis à la disposition des nouveaux opérateurs dans le cadre de la mise en concurrence ? Des inquiétudes émergent quant à l'ouverture à la concurrence : quand il s'agit d'un opérateur unique, on peut emprunter les transports plus facilement (quid de l'harmonisation tarifaire ?). Depuis la création de la ligne X73, la tarification n'est plus la même, les trajets des usagers sont plus compliqués.

Région : En effet, c'est un point de vigilance. C'est la raison pour laquelle un lot fonctionnel est prévu dans l'ouverture à la concurrence. Ce lot abordera ces sujets.

Depuis l'éclatement de la SNCF en plusieurs entités, le fonctionnement est plus compliqué.

A quel moment sera mis en œuvre le lot fonctionnel ?

Région : les réflexions sont à l'étude pour engager le lot fonctionnel au plus vite.

3. NOUVELLE CONVENTION TER 2024-2033

La nouvelle convention s'étend sur une durée de 10 ans. Les lots ouverts à la concurrence seront retirés au fur et à mesure du champ de la convention.

La convention est en augmentation sur le plan financier.

Objectifs :

- renforcer la qualité du service (pénalités, information voyageurs ; etc)
- proposer un meilleur reporting, etc.

4. BILAN TER ET PERSPECTIVES

Monsieur Sébastien HERVIER de SNCF Voyageurs présente le Bilan du TER. Monsieur Emmanuel LENGAIGNE présente la partie Matériel roulant et installation de maintenance. Madame Valérie CEYSSAT la partie liée à la production de l'offre TER et à la ponctualité (conformément au support joint).

A. BILAN TER ET 1^{ER} SEMESTRE 2023

Une augmentation des abonnés est constatée. Il y a plus de 2 000 voyageurs réguliers supplémentaires par rapport à l'année dernière. Le nombre des usagers occasionnels est en augmentation.

B. MATÉRIEL ROULANT

Relevé des échanges :

La fermeture régulière du bloc WC sur la ligne Lyon/Avignon est incompréhensible en plus d'être très problématique. Il s'agit de matériel sortant de rénovation. C'est inadmissible.

SNCF V : une nouvelle procédure est en cours afin de faciliter les manipulations du conducteur pour le complément d'eau dans les blocs sanitaires dans les rames. SNCF Voyageurs va regarder ce sujet précis.

Les barres métalliques supérieures dans les rames sont à protéger car on se cogne facilement la tête, c'est très inconfortable.

Région : La remarque est notée ; la Région va voir ce qui peut être étudié.

C. SERVICES ANNUELS TER 2024 ET 2025 : TRAVAUX PROGRAMMÉS, ÉVOLUTIONS DE DESSERTES

Relevé des questionnements :

Sur la liaison Lyon Part-Dieu/Valence 22h20 : il a été demandé la mise en place d'un car de substitution alors qu'il n'apparaît pas ici, pour quelle raison ?

Région/SNCF Voyageurs : a pris note de la demande afin d'en étudier la faisabilité.

Une réunion est souhaitée pour la mise en place du train 20h20, est-ce possible ?

SNCF V : oui, elle va être programmée en y associant la Région.

Serait-il envisageable d'augmenter la desserte en gare de Saint-Clair ?

Région : la desserte est améliorée même si des efforts sont à poursuivre.

Les travaux voie L à Lyon visaient à réduire le temps d'attente; or il n'en est rien.

Région : En effet, les résultats attendus ne sont pas entièrement satisfaisants.

5. ACTUALITÉS ET AUTRES ACTIONS RÉGIONALES

A. TRANSPORTS INTERURBAINS

L'expérimentation du système Nudges est faite en Isère pour inciter les gens à utiliser le parking pour favoriser / inciter la population à emprunter les transports en communs. A reproduire si l'expérience est concluante.

B. AMÉNAGEMENTS DANS LES GARES

Relevé des questionnements :

La gare du Péage de Roussillon ferme à 16h30 alors que beaucoup d'usagers la fréquentent après. Il n'y a pas d'abri, c'est très problématique.

SNCF G&C : l'installation d'un abri voyageurs en gare du Péage de Roussillon aura lieu dans les années à venir.

Il y a de gros problème d'insécurité, du trafic de drogue en gare de Saint-Rambert d'Albon et au Péage-de-Roussillon. La présence de personnel devrait pouvoir dissuader.

SNCF G&C : En effet, 2300 caméras ont été installées dans les 130 gares de la Région, financées par la Région ; les équipes interviennent de façon régulière pour réparer le matériel dégradé. Les gares dites sensibles sont connues et suivies.

SNCF V : Mettre du personnel ne dissuade pas.

C. TARIFICATION

Relevé des questionnements :

Il serait intéressant d'améliorer Oûra qui ne fonctionne pas ou mal (recherche d'itinéraires notamment) ; les résultats de recherches ne sont pas fiables.

Région : L'outil Oûra est perfectible. Le service travaille sur un service MAAS qui permettra d'acheter des tickets multimodaux. Maas Aura permettra d'améliorer l'appli et le site internet. L'investissement se chiffre en millions d'€. Il est important de préciser que la communauté Oûra rassemble 56 réseaux de transports régionaux, l'outil est donc complexe pour centraliser toutes les données, il n'y a pas que le train.

D. AUTRES ACTUALITÉS REGIONALES

Relevé des questionnements :

Les usagers de Pierrelatte, Donzère et St Paul les 3 Châteaux ont l'impression d'être les « oubliés », car ils ne sont que rarement concernés par les sujets évoqués. Ils ont une préoccupation importante sur l'échangeur autoroutier : 9000 habitants -> 7500 véhicules quotidiens. S'agissant des problèmes de recrutement de SNCF, la fondatrice du forum des métiers invite la SNCF à y participer.

La gare de Donzère est reconvertie en PIMS gare multiservices et c'est une bonne chose.

Région : la mise en place des comités locaux de partenaires l'année prochaine permettra de répondre davantage aux interrogations.

Frédéric AGUILÉRA remercie les participants au comité de mobilité. Il indique qu'il reviendra prochainement vers les participants à l'occasion du prochain cycle de concertation 2024.

Nota: l'ordre du jour a été adapté aux sujets abordés en séance de manière à favoriser les échanges. Tous les sujets figurant dans le support n'ont de fait pas pu être abordés en totalité. Aussi, le support de présentation a été adressé aux invités à la suite de la réunion. A noter que supports et comptes-rendus seront diffusés et déposés sur <https://www.laregionvoustransporte.fr/contenus/la-concertation>.